

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de BRIEY

Mairie

d'AVRIL

54150



Procès-verbal de séance

CONSEIL MUNICIPAL 10 août 2023

Ordre du jour

Table des matières

1 – Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal.....	2
2 – Location droit de chasse	3
3 – Demande de subvention voie verte.....	3
4 – Décision modificative budgétaire	3
5 – Approbation du rapport définitif de la CLECT.....	4
6 – Nomination délégué SIRTOM	5



Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le dix août à dix-neuf heures, après avoir été convoqués légalement, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle communale à AVRIL.

Présents :

Monsieur DANTE, Monsieur MOLINERIS, Madame CORDIER, Monsieur JACQUES, Monsieur LAUER, Madame MEYER, Monsieur VOTERSKI, Madame TOUNSI, Monsieur DELAIRE, Monsieur FOERDERER.

Représentés :

Madame FALCONETTI- BERTOLINO donne procuration à M. LAUER ;
Madame COUDERT donne procuration à Madame TOUNSI ;
Monsieur TANNEUR donne procuration à M. VOTERSKI.

Absents non excusés :

Madame AUDDINO, Madame GUILLIEY

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Laurence CORDIER est désignée comme secrétaire de séance.

Début de séance : 19h00

M. Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il retire le point n°3 concernant l'avenant des baux de fermages (point présenté au prochain Conseil) et ajoute 2 points supplémentaires : approbation du rapport de la CLECT et nomination du représentant de la commune au SIRTOM. Pas d'opposition du Conseil Municipal.

1 – Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** ce point à l'unanimité.

2 – Location droit de chasse

Délibération

Comme annoncé dans le dernier CM, le bail de chasse signé avec l'Association du Pérotin s'est terminé le 30 juin 2023.

Nous avons proposé au Conseil Municipal de procéder à une adjudication par soumission cachetée pour la location du droit de chasse.

➤ Le Conseil Municipal

APPROUVE ce point à l'unanimité ;

AUTORISE M. le Maire à mettre en place cette adjudication.

3 – Demande de subvention voie verte

Délibération

La commune souhaite améliorer les déplacements de ses habitants grâce à un projet de création d'un chemin piéton/vélo vers le Val de Briey.

Une demande de subvention au titre de la réalisation des études avant-projet est à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- Montant de l'opération : 24 312 € TTC
- Subvention Département 30 % du montant HT
- Subvention Région Grand Est 50 % du montant HT

➤ Le Conseil Municipal

APPROUVE la délibération par :

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (M. FOERDERER)

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au Département et à la Région Grand Est.

4 – Décision modificative budgétaire

Délibération

Inscription opération voie verte :

- D2158 : - 8 104,00€
- D2031 : + 24 312,00€

- R1321 : + 16 208,00€

➤ Le Conseil Municipal

APPROUVE la délibération par :

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (M. FOERDERER)

AUTORISE M. le Maire à inscrire au budget les nouvelles écritures.

5 – Approbation du rapport définitif de la CLECT

Délibération

Suite à la réception du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2023 de l'OLC, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour l'approuver. (Disponible en Mairie)

Le présent rapport concerne :

- « action sociale » : restitution de la compétence aux communes de la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ) ;
- « contingents incendies » : remboursement des montants retenus sur les attributions de compensation des communes concernées de 2018 à 2021 ;
- « instruction du droit des sols » (restitution de la compétence aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB) ;

Point concernant la commune d'AVRIL : Décision de la CLECT en matière de restitution de la compétence « Instruction des droits du sol ».

Elle décide :

- d'arrêter le montant du coût du service « Instruction du droit des sols » exercé par la Communauté de Communes « Orne Lorraine Confluences » à 90 492,16 € ;
- d'arrêter le montant des attributions de compensation à restituer aux communes de l'ex CCPB à 79 729,84 €.
- d'appliquer à ce montant une clef de répartition d'actes d'urbanisme par commune conformément au tableau présent ci-dessus ;
- de ne pas procéder à une restitution d'attribution de compensation à l'endroit de la commune de Giraumont.

	Montant retenu sur les attributions de compensation	Montant d'attributions de compensations à restituer aux communes à compter de 2023
ANOUX	- €	3 788,98 €
AVRIL	- €	8 061,66 €
BETTAINVILLERS	- €	4 192,06 €
LANTEFONTAINE	- €	5 764,09 €
LES BAROCHES	- €	2 216,96 €
LUBEY	- €	2 176,65 €
VAL DE BRIEY	- €	53 529,44 €
	- €	79 729,84 €

➤ Le Conseil Municipal

APPROUVE la délibération par :

- 12 voix POUR
- 1 ABSTENTION (M. FOERDERER)

6 – Nomination délégué SIRTOM

Délibération

La Sous-préfecture de Val de Briey, par courrier en date du 6 Juillet 2023, a transmis à l'OLC pour notification, l'arrêté inter préfectoral modifiant le périmètre et les statuts du Syndicat Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères du secteur Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy (SIRTOM).

Il revient maintenant à Orne Lorraine Confluences de nommer les nouveaux représentants au sein du Comité Syndical du SIRTOM.

Pour déterminer la représentativité de chacune des collectivités, le SIRTOM en lien avec OLC, par délibération 2023.CC.015 en date du 9 Février 2023, a retenu l'échelon communal et les populations respectives de chaque commune à savoir :

- un délégué par tranche de 2 000 habitants
- un délégué supplémentaire par tranche ou partie de tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants.

La commune d'AVRIL doit donc désigner **1 représentant**.

M. Le Maire propose M. Gérard MOLINERIS pour représenter la commune.

➤ Le Conseil Municipal

APPROUVE la délibération par :

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (M. FOERDERER)

NOMME M. Gérard MOLINERIS comme représentant.

Fin de séance : 19h15

Mme Laurence CORDIER,

Secrétaire de séance




